

Saint Julien

le journal

Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

Votre périodique municipal d'informations

N°2

Intempéries et solidarité

20 juillet 2014 une tornade locale traverse notre commune



20 juillet 1969 un événement planétaire, pour la première fois, un homme pose un pied sur la lune
20 juillet 2014 une tornade locale, notre commune subit les violences de la météo. Une pluie de grêle emportée par un vent avoisinant les 200 km/h va dévaster une partie de notre territoire. Martelant les récoltes, arrachant des arbres centenaires, cet épisode aura, dans un autre registre, autant marqué les Peyrolaises et les Peyrolais que l'alunissage de la capsule Apollo, 45 ans auparavant.

En effet, parmi les personnes touchées, certaines ont subi un énorme préjudice allant des arbres arrachés au récoltes anéanties.

Les élus ne pouvaient pas laisser ces gens là seuls devant leur abatement. Ils ont donc rapidement décidé et mis sur pied une journée de solidarité programmée pour le samedi suivant.

De fait, le jour J, à partir de 7 heures du matin une bonne quarantaine de

volontaires venus de tous les coins de la commune avaient répondu à l'appel de la municipalité dans le but évident de venir apporter leur soutien, aussi bien matériel que moral, aux personnes ayant subi de plein fouet la tornade du dimanche précédent.

C'est ainsi que femmes, hommes et même enfants sont arrivés, équipés de tronçonneuses, remorques, tracto-pelles, camions ou, tout simplement de leurs bras pour faire en sorte que cette journée soit une réussite pour cette vingtaine de personnes, impatientes de les accueillir.

Après un dispatching des tâches, rapide mais efficace, les voilà tous partis vers leurs chantiers respectifs, à la grande satisfaction des sinistrés qui les attendaient.

Sur les coups de midi, tout ce petit monde s'est retrouvé autour d'un petit verre afin de préparer le programme de l'après-midi. Et ainsi, à 14 heures précise les 30 volon-

taires disponibles (certains ayant des obligations) sont repartis poursuivre un travail fortement entamé le matin.

en fin d'après midi, le plus gros du travail de déblaiement était terminé. Il concernait, approximativement, cinq ou six gros chantiers et une quinzaine de zones plus modestement touchées.

La municipalité, au travers de cet article, tient à remercier très sincèrement, au nom des sinistrés, toutes ces personnes qui ont donné de leur temps et de leur sueur, car ce n'était pas une partie de plaisir.

Cela prouve, si besoin était, que la solidarité n'est pas un vain mot et que des épisodes comme celui que nous venons de vivre doivent resserrer, de plus en plus les liens entre les Peyrolais. Espérons que toutes ces attitudes soient appréciées à leur juste valeur !!!

Éditorial

Salut, vous me reconnaissez, j'étais venu vous rendre visite en juillet dernier.

A cette époque, vous étiez un peu surpris bien que vous guettiez, depuis quelques semaines, ma première sortie.

Il faut l'avouer, je m'étais fait un peu désirer, mais maintenant ça y est, je prends mon rythme et je pense que

Nous allons devoir faire un bout de chemin ensemble. Certaines fois je risque de vous plaire, d'autres fois, je risque de vous ennuyer.

Toutefois, je vais m'efforcer de ne pas vous laisser indifférent.

Je ne prétends absolument pas traiter tous les sujets qui pourraient vous intéresser mais pour moi,

Une chose est certaine ? je souhaite, simplement, être le plus divertissant et le plus varié possible

Les sujets qui seront traités au fil de mes pages et de mes parutions auront pour but de refléter le plus fidèlement possible ce qui se passe au sein de notre commune

Il va de soi que ces sujets seront d'actualité. Ils relateront des événements récents, annonceront des manifestations à venir et rendront compte de l'actualité de notre village.

Enfin pour que l'on puisse s'apprécier pleinement, il faudra bien que l'esprit du lecteur s'accorde à celui du rédacteur, à savoir être indulgent et modéré.

Ne me jetez pas tout de suite si vous voulez qu'une saine complicité nous permette de nous connaître un peu plus.

Pages intérieures

Eau - Centenaire - Brèves
Festival - Semaine bleue
Conseils municipaux
Rentrée - Brioches - Hommage
Eau - APE - État Civil
Sivom - NAP
Journée du Patrimoine
Mot du Maire
Jeux

Que d'eau, que d'eau...



Depuis la tornade du 20 juillet qui a fait d'énormes dégâts sur la commune, nous avons connu quantité d'épisodes pluvieux qui chaque fois, ont occasionné des ravinements et parfois même des éboulements. Qui n'a pas eu des désagréments ou même des sinistres provoqués par ces pluies orageuses avec toute l'eau que nous avons pris sur la tête depuis quelques mois ?

La commune n'a hélas pas les moyens de s'offrir un réseau pluvial enterré et ce sont donc souvent les rues ou chemins qui font office d'exutoire.

A chaque fois, elle a fait ce qui était en son pouvoir pour intervenir sur le domaine communal.

Le Conseil Général a été averti pour ce qui est du domaine départemental et il est intervenu récemment sur la D901 (curage de fossé aux Tourteaux et au Compère). C'est une évidence de dire que l'eau va toujours vers le point le plus bas et la violence de ces derniers orages n'a pas facilité les écoulements. Et on n'a pas encore trouvé le moyen de réguler les pluies.

Une bonne nouvelle cependant, suite aux dossiers d'aides transmis aux autorités de tutelles, une réponse favorable vient de nous parvenir du Ministère de l'Intérieur qui est prêt à nous octroyer un remboursement à hauteur de 15 000 €, des travaux que nous effectuerions pour la remise en état de chemins communaux.

Centenaire de l'armistice



La municipalité de Saint Julien de Peyrolas a commémoré le centenaire du début de la guerre de 1914-1918. En effet, du 9 au 11 novembre, diverses animations ont rythmé la vie du village.

Pour commencer une exposition de documents et d'objets prêtés par les familles des 29 soldats peyrolais Morts pour la France ou ayant fait la guerre et complétée par la collection de C. Volle. Une centaine de personnes dont les 3 classes du CE2 au CM2 ont pu les découvrir, les consulter et même y retrouver des aïeux.

C'en est suivi un aligot géant organisé par le Bar des Sports à la salle des Fêtes où près de 100 personnes ont pu le partager et l'apprécier au son des musiques de l'époque et même, pour certains, en terminant par quelques pas de danse.

La commémoration au Monument aux Morts fort émouvante avec la lecture des 3 lettres d'un lieutenant narrant progressivement et avec beaucoup de délicatesse et de respect les derniers moments d'un soldat Peyrolais à sa famille.

Puis, les élèves, dirigés par la directrice et accompagnés d'adultes, ont chanté l'hymne européen suivi de la lecture d'un texte par 2 élèves et du discours du Maire.

Après le dépôt de la gerbe et des fleurs de particuliers, la minute de silence. Les Peyrolais nombreux et émus ont ensuite tous entonné la Marseillaise.

Tout le monde s'est retrouvé sur la place du Donjon pour terminer ces trois journées autour du verre de l'Amitié.

Assistantes maternelles à St Julien

Mme Françoise VIDAL
Chemin de la Jonade
30760 St Julien de peyrolas
Tél : 04.66.82.14.55 // 09.79.70.22.12

Mme Magalie VEYSSIERE
Chemin de la Plaine
30760 St Julien de peyrolas
Tél : 04.66.89.32.63

Mme Stéphanie CASAS
18 Lot Les Coteaux de Bellevue
30760 St Julien de peyrolas
Tél : 06.21.40.09.39

Mme Julie TISSERON
Chemin de Lapparan
30760 St Julien de peyrolas

Mme Yolande GEROSA
Lot L'Oliveraie
Rue de L'Oliverai
30760 St Julien de peyrolas
Tél : 04.66.82.13.09

Mme Linda ZIMBERLIN
8, Lot La Bonnette
30760 St Julien de peyrolas

Melle Nadège PAWLIEZ
6, Derrière le Pied
Rte de Salazac
30760 St Julien de peyrolas

Mme Anne-Marie BINET
La Jonade Sud
30760 St Julien de peyrolas
Tél : 04.66.82.12.78

Brèves

Parking

Le parking de la place des écoles étant trop juste pour l'accueil des enfants amenés par les parents en voiture, nous avons ouvert l'espace détente pour le désengorger.

Evidemment il n'est pas question d'en faire un parking définitif et on envisage de le refermer l'été durant les grandes vacances afin qu'il redevienne un espace détente.

Déchets



Le traitement des déchets et ordures ménagères est un poste financièrement très important et pour le contribuable comme vous pouvez le voir sur votre feuille d'imposition et pour la collectivité. Afin de ne pas faire « exploser » ces coûts et de ne pas trop « saloper » la planète, une déchetterie est sur la commune. On trouve encore trop souvent des objets (qui auraient dû aller à la déchetterie) dans les bacs à ordures, des bouteilles qui sont pour les bacs à verre et des sacs remplis de papier destinés à la colonne papier.

Et puisque j'en suis dans mon article « vivre en société » on nous signale aussi des vitesses excessives dans les chemins ou encore des stationnements gênants, sans parler des déjections canines.... Alors un petit effort de savoir vivre et tout le monde y trouvera son compte.

Merci

Les élus

Maire :

René Fabrègue

Adjoints :

Jacques Ramière, Serge Combin, Christiane Millien, Martine Lacour.

Suppléant Agglo :

Françoise Casadevall

Conseillers :

Sébastien Fabrol, Brigitte Grasa, Paul-Simon Guigue, Chrystelle Barnouin, Émilie Auran, Daniel Boiron, Aline Moreno, Jean Roche, Agnès Bringuier.

Camping Le Peyrolais
Restaurant / Bar / Pizzeria

30760 Saint-Julien de Peyrolas
Tél. 04 66 82 14 94
contact@camping-lepeyrolais.com
http://camping-lepeyrolais.com

REPROCONCEPT
409, AVENUE KENNEDY - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT
REPRO.CONTACT@ORANGE.FR - TÉL. : 04 66 90 73 75

- ENSEIGNE / PANNEAU
- BANDEROLE
- HABILLAGE VÉHICULE
- AFFICHE
- TRACT
- CARTE DE VISITE
- LOGO
- TIRAGE DE PLAN
- AFFICHE FLUO
- PLAQUETTE PUB.
- OBJET ET TEXTILE PUBLICITAIRES
- CRÉATION GRAPHIQUE ...

Impression Haute Définition. Très grand format sur tout support (verre, miroir, bois, PVC, ...). à plat jusqu'à 250 mm d'épaisseur.

Déplacement et devis gratuits

Y'en a eu pour tout le monde



Les 20 et 21 septembre dernier, l'association «Radikal Bass Production» organisait son concert dans le cadre de son festival «Y'en Aura Pour Tout Le Monde».

Concert et musique qui ne font pas l'unanimité, vu les échos que nous avons eus...

Cependant, il est bon de préciser que la présentation du dispositif, les caractéristiques de l'évènement, les horaires, l'organisation des secours, la sécurité publique et incendie ont été remis.

Des emplacements de parking étaient prévus, malheureusement, les orages de la veille et du week-

end n'ont pas permis d'utiliser les parcelles agricoles prévues à cet effet. Ce qui explique les stationnements en bordure de route ou chemin et les « débordements » qui ont eu lieu

Merci à la gendarmerie pour tout le travail d'encadrement du festival qu'elle a pu effectuer.

Et même si l'on n'apprécie peu ou pas ce type de festival, il faut reconnaître que sans aucune affiche, beaucoup (trop peut-être par rapport au site) sont venus ce WE en profiter à Saint Julien.

Maçonnerie Générale Doumenq

- Rénovation
- Spécialiste Pierre taille et imitation
- Enduits et Parements
- Dallages
- Réalisation et Refection toiture
- Piscines traditionnelles

Le savoir faire au service de votre service...

06 45 70 76 13
christophedoumenq@wanadoo.fr

Quartier la Jarroquette
30760 SAINT JULIEN DE PEYROLAS
Tél: 04 66 39 55 68 - Fax: 04 66 39 55 68
Entreprise Individuelle - SIRET : 50739306400013

Succès du repas de aînés



A l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale et de la Municipalité, les aînés de notre village étaient conviés le samedi 22 novembre 2014 au traditionnel repas des aînés.

Basée sur la convivialité et l'échange, cette journée a notamment eu pour objectifs de créer du lien entre les habitants de la commune et rompre l'isolement d'une

population fragile.

Le menu festif, concocté par le petit Bedon, a satisfait pleinement les papilles des nombreux participants. La piste de danse, qui a aussi fait recette auprès des pros de la danse, était animée par M. Elissalde et ses deux chanteurs.

Nous avons voulu souligner l'importance que nous attachons à ce que nos aînés se sentent bien

dans notre commune.

Aussi, nous œuvrons en ce moment pour remonter le club des aînés, anciennement appelé Bleu Indigo. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de Madame Langlade Mireille au 04.66.82.11.74 ou à la mairie au 04.66.82.18.68.

Cette technique révolutionnaire permet de traiter la peau en surface et en profondeur. Grâce au Medical Jet System, on peut corriger les imperfections cutanées au niveau du visage, du cou, du décolleté... En quelques séances, la peau est réhydratée, lissée et retrouve son éclat naturel.

Medical Jet System
Soins anti âge 100% naturel
Cécile de Villi / Mireille Françoise

21 Rue de la Liberté 30130 Pont Saint Esprit
0675613306
francoise.casedevilli@wanadoo.fr

le Domaine Chapelier

Vins biologiques
bouteilles et petit vrac
Christine, Pierre et Julien Guiguer
82 chemin de la masse
30760 St Julien de Peyrolas

04.66.82.13.08
contact@domainechapelier.com
www.domainechapelier.com

Semaine bleue



Tous les ans, la semaine bleue se situe au mois d'octobre, elle est réservée aux personnes de plus de

60 ans. Elle comporte essentiellement des thés dansants, des concours de belote ou des après-

midi récréatifs.

Cette année, Saint Paulet de Caisson a accueilli cette manifestation et a proposé un goûter ainsi qu'une animation musicale assurée par l'orchestre « Accordeon-Musette ». C'est le CCAS du village qui a fait le service pour les 90 personnes présentes, dont 25 personnes de notre village. Tous les villages des alentours étaient également

conviés comme Saint Christol de Rodières, le Garn, Salzac, Aiguèze, Issirac, Laval saint Roman, Saint

Lou Peyrolas
Café-Restaurant

Café de Pays

04 66 50 15 99

Alexandre, Carsan et Pont Saint Esprit. Ce fut un moment agréable et les danseurs ne se sont pas fait prier pour écouter et danser sur les airs de l'orchestre de Taulignan.

L'équipe du CCAS

Conseil municipal du 20 août

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal
Conseillers présents : Jacques RAMIERE, Paul-Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Agnès BRINGUIER, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, Martine LACOUR, Jean ROCHE, Emilie AURAN, Christiane MILLIEN, Daniel BOIRON, Brigitte GRASA.

Absents :

Excusés : Mme Chrystelle BARNOUIN, Mme Aline MORENO

Procuration : Mme Chrystelle BARNOUIN donne pouvoir à Mme Martine LACOUR, Mme Aline MORENO donne pouvoir à Agnès BRINGUIER.

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL

M. le Maire demande l'accord à son conseil municipal de rajouter 4 points essentiels à l'ordre du jour à savoir :

- Annuler et remplacer la délibération concernant le tarif des tickets de cantine, car le tarif de cantine sur le troisième enfant avait été oublié sur la délibération n°2014-04-73.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

- Validation du nouvel apprenti qui commence au 1er septembre à l'école ainsi qu'à la cantine.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à l'unanimité

- Validation de la convention avec le Conseil Général pour la réglementation des transports scolaires.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à l'unanimité

- Validation des tarifs de l'occupation du domaine public concernant la fête votive. Les tarifs de l'occupation du domaine public sont fixés à 50 € par forain et pour 3 jours.

Il est interdit d'occuper le domaine public gratuitement.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à la majorité,

1 abstention

REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR INITIAL

- Vote d'une subvention exceptionnelle pour le Tennis Club ainsi que pour l'Union Sportive Peyrolaise, pour l'achat de divers équipements à l'occasion de leurs tournois respectifs.

Attribution de 150 € pour le Foot et de 300 € pour le Tennis.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à l'unanimité

- Réglementation concernant la mise en place des compteurs électriques. En attendant de pouvoir signer la chartre de réglementation avec EDF

en fin d'année, il a été décidé que la pose de compteur EDF ne sera faite qu'après accord du Permis de Construire, aucun compteur ne sera posé sur les terrains non constructibles.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

- Création d'un poste à 28h. d'Adjoint Technique Polyvalent en contrat CAE ou en contrat d'Avenir pour un poste à l'école dans le cadre des Rythmes Scolaires.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à l'unanimité

- Création d'un poste d'Adjoint Technique en remplacement d'un titulaire en arrêt maladie.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à l'unanimité

- Création de 2 postes en CDD dans le cadre des rythmes scolaires.

Le premier concerne la directrice de notre Centre d'Accueil sans hébergement pour une durée de 7h/semaine. Le second concerne un intervenant dans cette structure pour une durée de 2h30/semaine.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013 qui a été validé par le Conseil Général.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

- Mise en location de l'appartement : 11, route de la Bécharine (enceinte de l'école). Cet appartement était jusqu'à maintenant attribué à un agent municipal en tant que logement de fonction assujéti à loyer.

L'utilisation du bien pour un employé municipal ou par du personnel scolaire est souhaitée par le conseil municipal. Le montant du loyer est fixé à 470 € avec un mois de caution, les charges sont dues par le locataire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à la majorité, 1 abstention

- Contribution exceptionnelle pour un solde de facture EDF concernant un logement communal, dans lequel un appareil est resté malencontreusement en fonctionnement continu. De ce fait une baisse exceptionnelle de 200 € de son loyer est proposée.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à la majorité, 1 contre 4 abstentions

- Décisions modificatives concernant les imputations de lignes du budget de la commune.

- Modification de lignes budgétaires.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision : Vote à l'unanimité

- Décision concernant le renforcement de ligne électrique sur le poste la Bécharine.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à l'unanimité

- Validation du Projet définitif des rythmes scolaires : les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Les documents relatifs à ce projet sont consultables en Mairie.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à la majorité, 2 abstentions

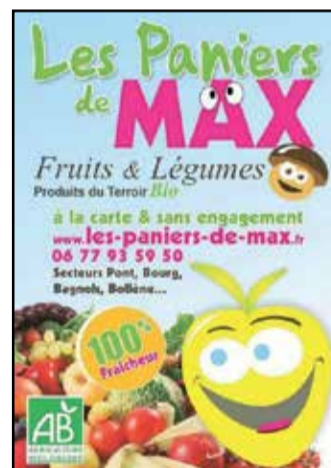
- Vote concernant l'achat de fleurs ou dons divers pour les cérémonies et les événements exceptionnels.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : Vote à la majorité, 1 contre 3 abstentions

Fin de séance à 22h15.

Saint Julien de Peyrolas, le 21 Août 2014. Le Maire, René FABREGUE



Annexes

Syndicats

SIGAC : René Fabrègue, Paul-Simon Guigue, Martine Lacour.

SIIG : Sébastien Fabrol, Martine Lacour, Aline Moreno, Daniel Boiron, Chrystelle Barnouin.

SITDOM : Jean Roche, Jacques Ramière, Françoise Casadevall.

SIVOM : Jacques Ramière, Serge Combin, Daniel Boiron, Françoise Casadevall, Emilie Auran.

SABRE (SPANC) : Martine Lacour, Sébastien Fabrol, Paul-Simon Guigue.

SIEBS : Christiane Millien, Agnès Bringuier, Serge Combin.

SIVA : Jacques Ramière, Brigitte Grasa, Jean Roche.

SIVS : Christiane Millien, Emilie Auran, Agnès Bringuier, Chrystelle Barnouin.

SIE (SMDE) : Sébastien Fabrol, Paul-Simon Guigue, Serge Combin.

Hôpital de Pont : Françoise Casadevall, Christiane Millien, Emilie Auran.

Commissions

Communication et Information (Informatique, bulletin municipal, site internet, affichage, relation intercommunales) :

Jean Roche, Aline Moreno, Chrystelle Barnouin, Françoise Casadevall.

Saint Julien en action

(Culture, animations, associations, jeunesse et sports, séniors, tourisme) :

Chrystelle Barnouin, Paul-Simon Guigue, Aline Moreno, Brigitte Grasa, Emilie Auran, Françoise Casadevall, Christiane Millien, Sébastien Fabrol et Martine Lacour.

Cadre de vie, environnement (Travaux, bâtiments, réseaux, patrimoine, mise en valeur, agriculture, commerce, artisanat, sécurité) :

Jacques Ramière, Serge Combin, Brigitte Grasa, Aline Moreno, Paul-Simon Guigue, Daniel Boiron, Sébastien Fabrol, Jean Roche.

Affaire scolaires

(Rythmes scolaires, conseil municipal des jeunes, relations enseignants, cantine-garderie) :

Christiane Millien, Emilie Auran, Aline Moreno, Agnès Bringuier

Organisation des services (Personnel municipal, intendance, relations secrétariat, archives-cièmetire) :

Françoise Casadevall, Christiane Millien, Agnès Bringuier, Martine Lacour, Jacques Ramière, Serge Combin.

Conseils municipaux du 18 septembre et 29 octobre

Réunion du 18 septembre

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal
Présents : Mme, Mrs, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON, Martine LACOUR, Jacques RAMIERE, Paul Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER, Brigitte GRASA, Aline MORENO, Chrystelle BARNOUIN, Christiane MILLIEN, Emilie AURAN

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL

M. le Maire demande l'accord à son conseil municipal de rajouter 1 point essentiel à l'ordre du jour à savoir :

- Suite à une charge de travail trop importante, il est nécessaire que le nombre d'heure du contrat d'avenir soit augmenté, à savoir : 4 heures de plus par semaine ; donc ce contrat d'avenir passera de 28h à 32h hebdomadaire annualisé.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision à l'unanimité

Reprise de l'ordre du jour initial :

- Prendre une décision modificative concernant le budget de la commune ; écriture comptable concernant les comptes des remboursements des arrêt maladie pour les basculer sur le compte des salaires. Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Suppressions et créations des postes d'Adjoint Technique concernant l'augmentation des heures de deux agents.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2h30 par semaine dans le cadre des Rythmes scolaires pour la 4ème activité des NAP : Le Chant. Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Demande de subventions à la Préfecture suite à la catastrophe du 20 juillet 2014 dans le cadre du fonds de solidarité.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Demande de subventions au Ministère de l'intérieur suite à la catastrophe du 20 juillet 2014 dans le cadre du fonds de solidarité.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

- Le tarif du repas de la cantine pour les personnes extérieures sera de 4,50 € sauf pour le personnel communal et le personnel enseignant.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Décision concernant les indemnités annuelles du Receveur Municipal (M. Four), rémunération pour la confection des documents budgétaire est de 45,73 € par an au taux de 100 % du barème national de l'indice de calcul basé sur les dépenses réel de la commune.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision à l'unanimité

Questions diverses :

- Travaux d'aménagement des deux carrefours sur la RD 901 : Ils débiteront le 6 octobre.

- Une visite du foyer socio-éducatif dans le cadre de la sécurité liée aux ERP est prévue le 9 octobre.

- La SOCOTEP contrôlera la cantine et l'école, le 21 octobre.

- Un état des lieux de la cloche de l'église va être réalisé gratuitement

Le système informatique de la mairie va être réactualisé par la mise en réseau des postes et surtout une sauvegarde automatique des données. La ligne budgétaire de 10 000 euros prévue à cet effet devrait être suffisante. Après un appel d'offre suite à un cahier des charges exhaustif, c'est la société Fana informatique qui au en charge cette réalisation.

- Un dossier de déclaration de vol a été adressée à notre assurance pour le vol des trottinettes à l'école, lors de la fête votive.

U- ne réunion du CCAS est prévue le 1er octobre pour préparer l'opération brioches.

- La semaine bleue organise un après-midi dansant le 16 octobre à St Paulet. Se faire inscrire en mairie, avant le 5 octobre.

- Le repas des aînés sera organisé le 21 novembre au foyer socio-éducatif.

La séance est levée à 22h45

Saint Julien de Peyrolas,

le 25 Septembre 2014

Le Maire, René FABREGUE

Réunion du 29 octobre

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal
Présents : Mme, Mrs, Christiane MILLIEN, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, Mme Martine LACOUR, Jacques RAMIERE, Brigitte GRASA, Paul Simon GUIGUE, Emilie AURAN, Sébastien FABROL, Chrystelle BARNOUIN, Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER

Démissionnaires :

Absents :

Excusé(s) : Mme Aline MORENO et M. Daniel BOIRON

Pouvoir(s) :

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal :

Emilie AURAN

- Validation de la convention PUP (Projet Urbain Partenariat) pour le lotissement les terrasses de la jonade de M. Dupré.

Rappel de l'historique concernant cette zone, les permis de construire déjà délivré, le permis de lotir en attente et la non viabilité actuelle qui pose problème pour 2 habitations.

Convention acceptée par Mr Dupré qui va déposer le projet de lotir si le conseil municipal donne la délégation au maire pour la signer.

Lecture de la convention par Martine Lacour.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : 1 Abstention, voté à la majorité

- Validation de l'accord de bonne foi pour l'accès au chemin communal impasse des cigales : Rappel de la nécessité de mise en sécurité pour l'accès du futur lotissement et des modifications nécessaires qui en découlent.

Lecture de l'accord de bonne foi par Martine Lacour.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : voté à l'unanimité

- Annulation et remplacement de la décision modificative 2014/04/93 concernant le budget de la commune.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : voté à l'unanimité

- Annulation et remplacement de la délibération concernant la demande de subvention au Ministère de l'intérieur. Suite à la catastrophe du 20/07/2014 dans le cadre du fond de solidarité.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : voté à l'unanimité

- Reconduction du mode de calcul de la PVR (Participation de Voierie et Réseaux divers).

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : voté à l'unanimité

- Validation du règlement intérieur du service de l'eau et de l'assainissement : La nouveauté de ce règlement est la prise en compte des forages pour le paiement du retraitement de l'eau.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : voté à l'unanimité

- Validation des tarifs de branchement du service de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er janvier 2015 :

- Branchement au réseau d'eau potable : 500 €

- Mise en route de compteur d'eau : 30 €

- Contrôle de forage des particuliers

: 30 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : voté à l'unanimité

- Validation de la participation de la société Bama pour le raccordement du pluvial pour le lotissement La Boissonnade : 1500 €.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : voté à l'unanimité

Validation de la Décision modificative concernant le budget de la commune pour le compte 6218.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Décision : voté à l'unanimité

Questions diverses :

- Contrôle de la sécurité du foyer socio-éducatif. Dans le cadre des mises aux normes des ERP (Etablissements Recevant du Public), une visite du foyer Socio-éducatif a été effectuée et la commission, après quelques recommandations, a donné un avis favorable. Contrôle des installations électriques du groupe scolaire.

- Dans le même ordre d'idée, nous avons dû faire réaliser le contrôle de notre groupe scolaire. La société chargée du dossier doit nous faire parvenir son rapport; il apparaît, d'ores et déjà, que les non conformités majeures vont se situer au niveau de la cantine et des classes du bas.

- Mise en sécurité des données informatiques de la mairie. D'ici mi-décembre le serveur devrait être installé afin de faciliter le fonctionnement des secrétariats et surtout avoir une sauvegarde fiable et rigoureuse des données importantes.

- Plan Communal de Sauvegarde. Une étude est lancée sur le PCS, visant à connaître les obligations de notre commune vis-à-vis de ce plan. En janvier 2015 un groupe de travail devra être constitué afin de mener à bien cette mise à niveau obligatoire. Parallèlement à cette étude, nous devons nous pencher sur l'état de fonctionnement de nos bornes à incendie.

- L'opération brioches de cette année a été une réussite tant au niveau de la recette qu'au niveau de l'accueil.

Repas des aînés

- Le repas des aînés est prévu pour le 22 novembre à midi. Un courrier a été envoyé à cet effet. La municipalité proposera, pour les personnes qui ne pourront y participer, de leur rendre visite afin de leur porter un petit panier garni et passer un petit moment avec eux.

- Sainte Catherine. En accord avec les écoles, une journée sera consacrée à la plantation d'arbres à baies à l'ancienne déchetterie dans le but de sensibiliser les enfants à l'environnement.

Fin de séance 23h

Saint Julien de Peyrolas,

Le 30/10/2014

Le Maire, René FABREGUE

Conseil municipal du 25 novembre

Réunion du 25 novembre

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal
Présents : Mme, Mrs, Serge COMBIN,
Daniel BOIRON, Martine LACOUR,
Jacques RAMIERE, Paul Simon
GUIGUE, Sébastien FABROL,
Chrystelle BARNOUIN, Brigitte
GRASA, Aline MORENO, Christiane
MILLIEN

Démissionnaires :

Absents :

Excusé(s) : Françoise CASADEVALL,
Agnès BRINGUIER, Emilie AURAN,
Jean ROCHE

Pouvoir(s) : Françoise CASADEVALL
donne pouvoir à Christian MILLIEN,
Agnès BRINGUIER donne pouvoir à
Mme Brigitte GRASA, Emilie AURAN
donne pouvoir à Martine LACOUR,
Jean ROCHE donne pouvoir à
Jacques RAMIERE.

Désignation d'un secrétaire de
séance par le conseil municipal :
Aline MORENO

- Suppression d'un poste adjoint
technique 2ème classe et création
d'un poste d'adjoint technique
d'animation 2ème classe. Suite à
l'avis favorable du centre de gestion
et après avoir affiché le poste
pourvu au CDG 30. M. le Maire
propose la création du poste
d'adjoint technique d'animation à
partir du 1er décembre et la sup-
pression du poste adjoint technique
2ème classe pour un durée iden-
tique (24h/35h).

Le conseil municipal est invité à déli-
bérier.

Décision : accord à l'unanimité

- Projet d'acquisition par la com-
mune de St Julien de Peyrolas des
parcelles N° A2391 et A2392 appar-
tenant à Mme ASTRUC Valérie.

Monsieur le Maire rappelle la tran-
saction envisagée avec Mme
ASTRUC Valérie, domiciliée les
Granges 74540 Gruffy et consistant
en l'acquisition de deux parcelles
A2391 (7 m2) et A 2392 (128m2)
situées au lieu-dit la grand vigne
commune de St Julien de Peyrolas.
Dans le cadre de la régularisation du
projet suivant en attente depuis le
25/11/2009 suite à la construction
de gabions de pierres par la com-
mune en 2009 afin de sécuriser la
rue de la Grand vigne le long de la
limite ouest avec une emprise de

135 m2 sur la parcelle de Madame
ASTRUC et à la connexion au réseau
d'assainissement collectif en 15 mai
2012.

Monsieur le Maire propose
d'acquérir la parcelle A2391 de 7 M2
et la Parcelle A 2392 de 128 M2
moyennant un euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que les
frais afférents à cette acquisition
seront à la charge de la Commune :
les frais de géomètre de 432 € TTC,
la rédaction de l'acte de 303.60 €
TTC et les frais de publicité foncière
de 27 € TTC. Monsieur le Maire
requiert l'autorisation de procéder à
cette acquisition par acte authen-
tique en la forme administrative
conformément aux dispositions de
l'Article L1311-13 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal est invité à déli-
bérier.

Décision accord à l'unanimité

- Évolution de la taxe
d'aménagement sur le territoire de
la commune de Saint Julien de Pey-
rolas ; Participation pour finance-
ment de l'assainissement collectif

Cadre réglementaire : Article 28 de
la loi 2010-1658 du 29 décembre
2010 de finances rectificatives pour
2010.

Articles L 331-1 et suivants du code
de l'urbanisme.

Il est rappelé au Conseil qu'une
réforme de la fiscalité de
l'urbanisme a été instituée par la loi
de finances rectificative pour 2010,
avec entre autres un objectif
d'optimisation de l'utilisation de
l'espace et la lutte contre
l'étalement urbain.

Il est également rappelé que cette
loi de finances introduit une taxe
d'urbanisme, dite taxe
d'aménagement, qui est entrée
progressivement en vigueur à
compter du 1er mars 2012, en rem-
placement de la taxe locale
d'équipement et de toutes les
autres participations d'urbanisme,
notamment la participation pour
voiries et réseaux (PVR), qui dispa-
raissent de plein droit au 1er janvier
2015. Pour compenser la perte de
ces anciennes taxes, le mode de
calcul de la taxe d'aménagement
permet, pour une même construc-
tion, la taxation d'une superficie
supérieure à celle de la taxe locale
d'équipement.

Il est enfin rappelé au Conseil que la
participation pour raccordement à
l'égout a été supprimée à compter
du 1er Juillet 2012 par une loi qui
offre aux collectivités la possibilité
de mettre en place une participation
pour financement de
l'assainissement collectif (PFAC) et
ainsi de conserver durablement le
niveau de ressources assuré aupara-
vant par la participation pour raccor-
dement à l'égout pour le finance-
ment des budgets réalisant l'assai-
nissement.

La taxe d'aménagement a été insti-
tuée à Saint Julien de Peyrolas par la
délibération 2011/11/042 du
16/11/2011. Son taux a été initiale-
ment fixé à 4% sur l'ensemble du
territoire communal, en complé-
ment du maintien d'une taxe PVR
plafonnant à 20% la participation de
la collectivité aux travaux
d'extension et de renforcement des
réseaux d'eau, d'assainissement,
d'électricité (hors SIE) sur la voie
communale, le reste étant à la
charge du ou des demandeurs
(délibérations du 22/01/2009 et du
29/10/2014).

La présente délibération reconduit
la taxe d'aménagement sur
l'ensemble du territoire peyrolais
pour une durée de trois (3) ans, soit
jusqu'au 24/11/2017.

- Afin de préserver le niveau de
ressources actuel de la commune, il
est proposé de majorer à 5% le taux
de base utilisé pour le calcul de la
part communale. Ce taux peut être
révisé chaque année. Aucune exo-
nération n'est envisagée. De même,
il n'est pas prévu de mettre en place
le dispositif de versement pour
sous-densité (VSD) ainsi que
l'autorise la réforme de la fiscalité
de l'urbanisme.

- Par ailleurs, une PFAC est instaurée
sur la commune, reconduisant le
principe de la taxe de raccordement
à l'égout précédemment en
vigueur. Elle est forfaitisée à 2000 €
HT pour les constructions nouvelles,
et à 1000 € HT pour les logements
déjà construits dont le raccorde-
ment est effectué postérieurement
à leur construction et à leur occupa-

tion effective. Ces forfaits peuvent
être révisés chaque année.

La présente délibération est transmise
au service de l'Etat chargée de
l'administration de l'urbanisme dans
le département du Gard.

- Sectorisation de la taxe
d'aménagement sur le territoire de la
commune de Saint Julien de Peyrolas
: instauration de taux à 10%, 15% et
18%.

Cadre réglementaire : Article 28 de la
loi 2010-1658 du 29 décembre 2010
de finances rectificatives pour 2010
Articles L 331-1 et suivants du code de
l'urbanisme.

La délibération du 25 Novembre 2014
a institué la taxe d'aménagement sur
l'ensemble du territoire communal.

Considérant que l'article L331-15 du
code de l'urbanisme prévoit que le
taux de la part communale de cette
taxe d'aménagement puisse être
augmenté jusqu'à 20% dans certains
secteurs, si la réalisation de travaux
substantiels de voiries ou de réseaux
ou la création d'équipements publics
généraux sont rendus nécessaires
pour admettre ces constructions.

Considérant que la poursuite de
l'urbanisation du village, telle
qu'inscrite au PLU, engendre un
potentiel de 457 logements supplé-
mentaires, équivalent au quasi-dou-
blement de sa population actuelle,
Considérant que, pour admettre ces
constructions et cette population
nouvelle, la commune doit engager
des dépenses importantes afin
d'adapter l'ensemble de ses infras-
tructures :

- Aménagement de nouveaux cap-
tages d'eau potable cohérents avec
l'augmentation des besoins (le cap-
tage actuel étant déjà sollicité à la
presque limite de ses capacités en
période chaude).

Bureautique Informatique Papeterie
Fournitures de bureau - Papeterie
Fax - Photocopieur - Mobilier de
Photocopies - Tompons - Rentrée des
Bureautique - Informatique
bureau - Cotes commerciales
dosses - Cartouches d'imprimantes

Sarl B.A.C. II

CALIPAGE

Sarl B.A.C.

www.bac-calipage.com

Av. Charles de Gaulle
30130 PONT ST ESPRIT
Tél : 04 66 89 58 12
Fax : 04 66 89 58 17
E-mail : calipage@bac2.fr

Place Pierre Boulot
30200 BAGNOLS/CÈZE
Tél : 04 66 89 45 57
Fax : 04 66 89 45 51
E-mail : sarlbac@wanadoo.fr

**TERRASSEMENT
TRAVAUX PUBLICS**

**PEREZ
Jean-Pierre**

30760
ST-JULIEN-DE-PEYROLAS

Portable :
06 75 60 25 09

Tél./Fax :
04 66 39 52 23



Conseil municipal du 25 novembre

- extension de la station d'épuration (dimensionnée pour un total de 1800 habitants répartis entre les communes de Saint Julien de Peyrolas et Aiguèze),
 - extension des voiries,
 - extension des réseaux d'eau pluviale,
 - extension des réseaux électriques sur la voie publique (hors SIE) avec création de nouveaux postes de distribution HT/BT,
 - extension des réseaux de télécommunication,
 - mise en place de nouveaux éclairages publics,
 - construction d'une nouvelle école et d'une nouvelle cantine (l'école actuelle, avec 180 enfants, a en effet aujourd'hui atteint la limite de sa capacité d'accueil dans des conditions de sécurité et d'hygiène acceptables).
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc de majorer la part communale de la taxe d'aménagement dans certaines zones U(1) et AU(a1) des secteurs Chemin de la Jarreguette, Périret, Chiffaud, Lapparan, Jonade Sud, Jonade Nord, La Bécharine, Le Peyrolas, Fourcoussin, Fontd'Orgues, Tourtereaux, Grandvigne, au niveau des valeurs indiquées sur le tableau ci-contre.

- La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'administration de l'urbanisme dans le département du Gard.
 Le conseil municipal est invité à délibérer.
 14 votes pour, 1 abstention
 Décision accord à la majorité

- Suite à la demande du trésor public Annulation de la décision modificative N°2014/04/93.
 Monsieur le Maire propose l'annulation de la décision modificative N°2014/04/93 concernant le compte d'exploitation.
 Le conseil municipal est invité à délibérer.
 Décision : accord à l'unanimité

- DM Investissement ouverture de crédit au chapitre 2135-10007. Dépense d'investissement au 2135-10007 :
 + 1 416.96 €
 Dépense de fonctionnement Compte 60632
 - 1 416.96 €
 Dépense de fonctionnement Au 23

TA	Secteur	type de zone	nombre d'habitations à construire	Parcelles
10%	Chemin de la Jarreguette	U1	18	A2155, A2156, A2277, A2105, A1316, A238, A1577, A1551, A237, A2306, A248, A2167, A1317
	Le Périret	U1	12	A2248, A978, A2309, A181, A1918, A184
	Chiffaud Lotissement	U	18	A2228, A2214, A2227, A2212, A2225, A2211, A2206, A2201, A2204, A2218
	La Bécharine	U	11	A2255, A2254, A520, A517, A519, A544
	Fontd'Orgues (cave coopérative)	U	41	B1374, B295, B296, B297, B283, B1099, B1115, B1260, B329, B1466, B332
	Fourcoussin	U1	2	C879, C874
	Fourcoussin	AUa1	8	C563
15%	Les Tourtereaux	AUa1	22	B1000, B641, B642, B643, B638, B1478
	Chiffaud	U	30	A1351, A1823, A578, A1816, A584, A1788, A601, A602, A1656, A599, A1658, A1642, A1413, A1418
	Lapparan	U	45	A124, A1735, A165, A2077, A1931, A1439, A1438, A1052, A1122, A2268, A2307, A1061, A1962
	Jonade Sud	U	22	A1401, A2012, A2297, A2295, A2292, A2293, A2290, A115
	Jonade Nord	U	18	A1695, A1335, A999, A1352, A480, A1019
	Le Peyrolas/Forvent	U	18	A6276, A 627, A628, A1100, A551, A1231, A 638(1 partie), A1104, A1256
	Grandvigne/Grangeasse	U1	37	A938, A1248, A1096, A648, A1989, A1985, A653, B828
	La Bécharine	AU	25	A1955, A1957, A530, A1818, A1246, A522
	Grandvigne	AUa1	11	A1248 (1 partie), A1178, A870
18%	Font D'orgues	AU	58	B1134, B1133, B340, B1501 (1 partie), B342 (1 partie), B343 (1 partie), B329 (1 partie), B1077, B327 (1 partie), B325 (1 partie), B319, B1318, B1372, B298, B1541, B1542, B1423, B1424
	Le Peyrolas	AUa1	36	A2081, A2082, A628 (1 partie), A629, A630, A2064, A2063, A637, A638, A624, A1654, A636, A635

+ 1 416.96 €
 Recette de fonctionnement au 021
 + 1 416.96 €
 Le conseil municipal est invité à délibérer.
 Décision : accord à l'unanimité

Remboursement de frais liés aux déplacements temporaires des agents pour motif professionnel (autres que ceux déjà remboursés par les organismes de formation)

Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006.

Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006.

Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006.

Arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001.

Les indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel (taux applicables à compter 01/08/08).
 Les indemnités de mission sont plafonnées à :
 Repas : 15,25 € par repas.

Frais d'hébergement : 60€ maximum.
 L'autorité territoriale autorise Les remboursements des frais de déplacements de parc de stationnement et de péage d'autoroute. Tous remboursements ne pourront intervenir sans pièces justificatives.
 Un ordre de mission, acte par lequel la collectivité autorise l'agent à effectuer un déplacement pendant son service, devra être dûment complété et signé.
 Le conseil municipal est invité à délibérer.
 Décision : accord à l'unanimité

- Attribution de compensation versée par la commune en 2014.
 L'article L 2334-22 du CGCT précise que, pour 30% de son montant la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale des communes est répartie proportionnellement à la longueur de la voirie dans le domaine public communal. Monsieur le Maire propose le vote de la longueur des voiries qui est :
 les chemins 32 354 m, les rues 614 m, les places 5032 m2.
 Le conseil municipal est invité à délibérer.
 Décision : accord à l'unanimité

- Subvention exceptionnelle ligue contre le cancer. Suite au courrier de l'association ligue contre le cancer qui sollicite une subvention exceptionnelle. Mr le Maire ne propose pas de subvention.
 Le conseil municipal est invité à délibérer.
 13 votes pour, 2 abstentions.
 Décision accord à la majorité

- Proposition de préemption sur la vente des parcelles A1736 A1738 A1931 et A2077.
 Mr le Maire propose la de faire valoir son droit de préemption sur la vente des parcelles A1736 A1738 A1931 et A2077 pour un montant 30 000 euros.
 Le conseil municipal est invité à délibérer
 Décision : accord à l'unanimité

Saint Julien de Peyrolas,
 le 25 novembre 2014
 Fin de séance 19h30
 Le Maire, René FABREGUE

MAÇONNERIE GENERALE
 L'artisan proche de chez vous
MARCELLIN PATRICK
 Artisan maçon
 marcellin.p@wanadoo.fr
 Tél./Fax: 04 66 82 12 18
 Portable: 06 74 45 75 85
 Chemin du Compère
 30760 Saint Julien De Peyrolas

Le Bistrot
 Café - Brasserie - Pub
 Tél. 04 66 50 46 91
 lebistrot.30130@orange.fr
 LeBistrotPse
 7, avenue Gaston Doumergue - 30130 Pont Saint Esprit

Gérard CLARET
 PRODUCTEUR
 Huile Essentielle de
 LAVANDIN
 1, Rue du calvaire
 30760
 St Julien de Peyrolas
 Tel : 0466821778
 0662511778
 E-mail : lavandeproduct@live.fr

sarl FREDERIC ROLLIN
 RENOVATION
 CONSTRUCTION
 MAÇONNERIE TRADITIONNELLE
 TOITURE
 PISCINE
 1297, CHEMIN DES BRUYÈRES
 30130 ST PAULET DE CAISSON
 PORT : 06 70 93 25 04
 TEL - FAX : 04 66 82 39 15
 contact@maçonnerie-rollin.com
 www.maçonnerie-rollin.com

Rentrée scolaire



Les 185 élèves de notre école ont fait leur rentrée 2014-2015 le mardi 2 septembre au matin. Ils ont découvert leur nouvel emploi du temps. Ils seront accueillis en classe par leurs enseignants tous les matins du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et les lundi, jeudi et vendredi de 13h45 à 16h45. Le mardi après-midi, l'équipe municipale prendra le relais en proposant, aux enfants, des activités périscolaires (Kamishibai, Tennis, Musique, Pêche, Littérature et arts visuels). Cette année, l'école compte huit classes : La petite section avec Malorie Faure et Laurence Bréhon. La moyenne section avec Fabienne Berard et Laurence Bréhon. La grande section / CP avec Stéphanie Mallet.

La grande section / CP: Frédéric Tétu (remplaçant de Mme Roux).
Le CE1/CE2 avec Carole Chinieu.
Le CE1-CE2 avec Delphine GIRAUD et Laurence Bréhon.
Le CM1-CM2 avec Julie Dibon et Philippe Chadrut.
CM1-CM2 avec Rémi Perollet.
Les ATSEMS, Annie Gras et Dominique Laverdure, sont rattachées aux classes de maternelles.
Dominique Faure-Brac, Assistante de Vie Scolaire, reste sur l'école.
Léa Chevalley et Stéphanie Dommary, en formation, accompagneront les élèves en alternance.
Nous souhaitons beaucoup de réussite et une belle année scolaire à tous les élèves et à leurs encadrants.

Opération brioche

C'est sous un soleil éclatant que l'opération Brioche s'est déroulée les 10 et 11 octobre 2014.

Cette action annuelle, soutenue et parrainée par le Mouvement Parental Unapei, s'inscrit dans le cadre de la semaine nationale de la personne handicapée.

L'objectif de l'Adapei 30 est de sensibiliser l'opinion publique au handicap mental, en mobilisant le plus de bénévoles.

Les sommes recueillies sont intégralement utilisées par l'Adapei 30 sur le secteur de Bagnols-sur-Cèze.

Cet argent va servir à l'étude de la réhabilitation du foyer d'hébergement Bernadette et de l'esat Véronique. Les bénévoles se sont répartis en 7 équipes de 2 personnes et ont parcouru le village. Nous avons hélas manqué de brioche et nous remercions les peyrolaises et les peyrolais pour leur générosité qui nous a permis de récolter la somme de 1591,14 euros. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine et nous prévoyons un stock plus important ! Merci à tous.

Monsieur Lombard



Jean Marie LOMBARD nous a quitté le 9 septembre. On l'a aimé sur scène, où il a incarné de nombreux rôles pour La BELUGO, la troupe de théâtre qu'il animait avec Roselyne son épouse. Il a tant fait pour cette scène qu'il adorait. On l'a apprécié pour les nombreux services rendus à toutes les Associations de la commune et aussi d'ailleurs. Les joueurs de L'Union Sportive Peyrolaise se souviennent de lui comme joueur, comme Secrétaire, toujours prêt à rendre service, à intervenir pour arranger les choses.

La peine était grande pour Roselyne, Vincent, Manu, Sophie, Cécile et toute la parenté lors de ses obsèques qui ont réuni tant d'amis. Sa chère paroisse lui a rendu une belle affection, pour son dernier passage à l'autel. Chants et évocations ont soulevé l'émotion de l'assistance venue très nombreuse, parfois de très loin.

Jean Marie nous laissera le souvenir d'un homme aimable, serviable, loyal, joyeux, infatigable, il était, comme on dit, un personnage dans le village, et sa mémoire restera, comme un sillon, à jamais profondément tracé pour nous tous qui continuerons son action.

IMPRIMERIE DE PROVENCE
Création
Infographie
Impression
Faconnage
Tous travaux publicitaires et administratifs
221, av. Gaston-Doumergue - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT
Tél : 04.66.39.22.62 - Fax : 04.66.90.73.92
imp.provence.pse@wanadoo.fr - www.imprimerie-provence.fr

FANA INFORMATIQUE
Professionnels - Collectivités - Particuliers
Matériels Logiciels Consommables Maintenance sur site
Réparations Réseaux Câblages Audits
« Pensez à demander votre carte de fidélité »
Boulevard Gambetta - PONT ST ESPRIT
Tél : 04 66 39 10 80 - Fax : 09 72 15 49 84
accueil@fana-informatique.com - www.fana-informatique.com

Brèves

Rappel

L'inscription sur les listes électorales doit avoir lieu avant le 31 décembre afin de pouvoir voter l'année suivante.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le 16 février au Foyer Socio-Educatif à partir de 18 heures.

«Infos pratiques»

La Mairie est ouverte au public le matin de 8h à 12h et les lundis et mercredis de 14h à 17h.

Elle sera également ouverte le premier samedi de chaque mois de 8h à 12h. Elle sera fermée tous les samedis matin en juillet et en août.

Les sacs jaunes sont disponibles uniquement en Mairie.

Sur St Julien, Chemin du Périret
TERRAINS A BATIR
Viabilisés, Livrés & libres de constructeurs
3 DERNIERS LOTS
à partir de **57 000 €**
Lot 1: 648m²
Lot 9: 629 m²
Lot 13: 604m²
BAMA
NOUS PREPARONS LE TERRAIN
04.66.68.75.10
Découvrez tous nos terrains dans la région sur www.groupe-bama.fr

ENT. PESENTI
CHAUFFAGE CLIMATISATION SANITAIRE
DEPANNAGE INSTALLATION
TEL 04.66.82.14.49
FAX 09.70.06.84.46
44 IMPASSE ADONN-MIRAZET 30100 ST JULIEN DE PEYROLAS

Eau : quels enjeux ?

Le règlement peyrolais relatif à la fourniture d'eau potable et l'assainissement des eaux usées est sorti...

Basé sur les dispositions légales et réglementaires applicables, il définit les conditions et modalités suivant lesquelles sont accordés l'usage de l'eau potable du réseau de distribution et le raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées. Il a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 29 Octobre 2014 et transmis aux autorités de tutelle concernées (préfecture, conseil général, agence de l'eau).

Il est désormais consultable en mairie.

Ce règlement rappelle l'obligation faite par la loi de déclarer en mairie tous les ouvrages de prélèvement d'eau à usage domestique : forage, système de récupération des eaux de pluie (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, rendue applicable aux ouvrages existants et futurs par décret en

date du 2 juillet 2008). Ces ouvrages doivent par ailleurs être équipés d'un compteur volumétrique conforme aux normes métrologiques en vigueur.

Par ailleurs, toute personne s'alimentant en eau potable à partir d'une source privée (forage) et tenue par la loi de se raccorder au réseau d'assainissement collectif doit s'acquitter d'une redevance assainissement (article R. 2224-19-4 du décret n° 2007-1339 du 11 septembre 2007 relatif aux redevances d'assainissement et au régime exceptionnel de tarification forfaitaire de l'eau et modifiant le code général des collectivités territoriales). Nous invitons ces personnes à se présenter en mairie pour établir une base consensuelle et cohérente de calcul de cette redevance. A défaut, la redevance sera calculée à partir d'une évalua-

tion du prélèvement d'eau, basée sur la surface de l'habitation et du terrain, le nombre d'habitants et la durée du séjour, conformément aux dispositions prévues dans le décret 2007-1339.

À signaler enfin que la perception de Pont Saint Esprit n'accepte plus de prendre en charge la gestion des prélèvements mensuels des factures d'eau de notre commune (manque d'effectifs). La mairie de Saint Julien de Peyrolas ne disposant pas des ressources humaines suffisantes pour assurer une régie des recettes de l'eau, les factures seront donc désormais semestrielles sur Juin et Décembre. La facture de Juin sera basée sur 35% de la consommation annuelle de l'année précédente (sous réserve que cette consommation excède 10m³; dans le cas contraire, seule une facture annuelle sera établie).

Il est par ailleurs conseillé à chaque abonné de vérifier, par des relevés réguliers de son compteur, l'absence de fuite sur son réseau d'eau. Cela permettra d'éviter des surprises désagréables à la réception de la facture de fin d'année. Toute fuite décelée devra être immédiatement portée à la connaissance du service des eaux de la mairie qui diagnostiquera la localisation de la fuite, sachant que la réparation d'une fuite en domaine public est à la charge de la mairie, celle d'une fuite en domaine privé incombe à l'abonné.

État civil

Naissances :

- Zoé ALONZO, née le 7 juillet 2014
- Soan DELOYE, né le 3 août 2014
- Ismaël JIMENEZ né le 21 septembre 2014
- Kassi VEAHI né le 02 décembre 2014

Décès:

- Christine CILLA, décédée le 29 août 2014 à l'âge de 46 ans.
- Jean-Marie LOMBARD, décédé le 09 septembre 2014 à l'âge de 74 ans.
- Corinne DUCHATEAU, décédée le 21 septembre 2014 à l'âge de 55 ans.
- Gilberte BONZI, née TESCONI décédée le 1er octobre 2014 à l'âge de 90 ans.
- Alfred LAURENT mort le 29 novembre 2014.

Mariages :

- M. Jean PELÉ et Mlle Dephine MONNIER se sont unis le 23 août 2014.
- M. Cédric COLAS et Mlle Stéphanie CASAS se sont unis le 27 septembre 2014.

L'association des parents d'élèves



L'APE de Notre Village

l'école dans le cadre de la semaine du goût, le spectacle de Noël, une sortie cinéma, la classe verte, et la sortie de fin d'année au zoo de Peaugre.

L'association tient à remercier tous ses membres et particu-

lièrement ses membres actifs qui sont investis dans l'organisation des différentes manifestations. Nous pouvons également remercier la municipalité de Saint-Julien ainsi que le personnel technique qui répond toujours présent pour le prêt ou installation du matériel. Nous remercions également l'association Lou Fiesta pour le prêt de matériel.

Pour cette nouvelle année, le bureau est composé de ROLLET Franck (Président), de VIRICEL Céline (Vice-présidente), de ZIMBERLIN Linda (Trésorière), de RENARD Laetitia (Vice-trésorière). Au poste de secrétaire, c'est RIGNAULT Stéphanie enfin la Vice-secrétaire est LAVIE Sandrine.

Si vous souhaitez nous rejoindre

L'association est ouverte à tous parents, grands-parents, amis etc... Elle est constituée d'un bureau et de membres actifs qui permettent de gérer, préparer et réaliser les différentes manifestations. Pour l'année 2013/2014, l'APE a organisé une bourse aux jouets, le marché de Noël, une soirée contes & desserts, le goûter du carnaval, un loto, et la fête des écoles. Elle a pour but principal d'aider l'école à financer les sorties scolaires, les activités à thème. Elle accorde une subvention à l'école pour chacune des sorties, qui permet de réduire considérablement la participation des parents.

L'APE a financé en partie à l'apéritif de rentrée, le petit déjeuner à

pour nous aider, pour un projet, vous pouvez nous contacter au 06.72.95.35.27 ou par mail peyrolais30@orange.fr

Pour ce début d'année 2014-2015, nous avons déjà réalisé la Bourse aux jouets le 8 novembre avec 20 stands et beaucoup de visiteurs. Le Marché de Noël le vendredi 12 décembre de 17h. à 20h. avec la participation d'artisans / créateurs et producteurs locaux. Le spectacle de Noël de l'APE, suivi du goûter de Noël de la mairie avec la visite du père Noël le vendredi 19 décembre. A venir :

- Loto : dimanche 1er février 2015 au foyer socio éducatif (nombreux lots de valeur) avec un loto spécial enfant (à la cantine).
- Carnaval : défilé des enfants dans le village le vendredi 13 mars 2015 avec le goûter offert par l'APE.
- Contes pour fêter le printemps le samedi 28 mars 2015



Marché de Noël

Miletto MARBRERIE

- Plans de cuisine et de salle de bains
- Réalisation d'éviers en pierre sur mesure
- Monuments funéraires

Tel. 04 66 20 33 83
Fax 04 66 20 44 70
Usine et bureau : 306 rue de la Paix 30230 Bouillargues
email : contact@miletto-marbrerie.com

Sivom : syndicat qui gère nos travaux de voirie



Suite à l'article paru dans le journal de St Julien n°1, les travaux de voirie prévus ont pu être effectués au mois d'octobre 2014 par l'entreprise EIFFAGE à savoir.

Une partie du chemin de la Jonade nord, l'impasse des quatre vents, le carrefour Moze/ Ariage, Le chemin des cistes et une partie du chemin de la Jonade Sud le tout pour un montant TTC de 32 791 euros

En ce qui concerne les ralentisseurs, en haut et en bas du village, nous avons demandé une nouvelle proposition de la part du SIVOM (la première étant de 33 194€). Celle-ci doit être validée par le conseil gé-

ral dont c'est la compétence.

Enfin, suite aux intempéries du 20 juillet et devant l'importance des dégâts, nous avons adressé 2 courriers de demande de dédommagement, respectivement auprès de la préfecture et du ministère de l'intérieur. Elles concernent 5 points bien précis :

L'impasse derrière le pied, l'Impasse de la forêt, le chemin de la Canelle, le chemin des cistes et la traverse de la Jonade sud

Le devis estimatif de ces travaux sur notre réseau communal avoisine les 36 400 euros.

Journée des associations



C'est par une magnifique journée du 6 septembre, que s'est tenue la première journée des associations au stade du Calvaire.

Quatorze associations étaient présentes – L'APE (associations des parents d'élèves) tenaient la buvette ce qui a permis à tous de se désaltérer lors de cette journée de grosse chaleur.

On pouvait découvrir les nombreuses activités proposées dans notre commune à la fois sportives et ludiques.

L'association Ophiucus proposait avec des lunettes de tailles impressionnantes de regarder le soleil sous différents aspects, d'autres associations telles que Croche si belle, le club de tir, Kirigairi, Hors sentier, la chasse St Hubert, Promosphère pour la musique, le Club de Tennis,

la Belugo pour le théâtre et l'APCL donnaient toutes les informations nécessaires aux inscriptions.

Chacun pouvait également s'essayer au badminton proposé par Lou Fiesta ou au foot par l'USP.

Un tournoi de boules lyonnaises était également organisé sur les terrains prévus à cet effet en bas du stade.

Anim'bois a également participé à cette journée en prêtant différents jeux en bois faisant la joie des petits et grands.

Cette journée des associations sera à nouveau organisée l'année prochaine en espérant qu'un plus grand nombre de personnes y participera.

NAP : qu'es aquo ?

les nouvelles activités périscolaires se mettent en place.



Des réunions, avec les enseignants et les parents d'élèves dans le cadre du Conseil d'École, ont eu lieu afin de se mettre d'accord sur le jour et l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires. Puis fin juin, la Mairie a sollicité l'association Itinéraire Cèze pour rédiger avec sa collaboration le Projet Educatif et Pédagogique et mettre en place ces Nouvelles Activités Périscolaires.

La Mairie a donc dû créer un Accueil de Loisir Sans Hébergement.

Elle a aussi prêté attention aux qualifications des intervenants.

Tous ont un diplôme dans l'animation ou la petite enfance. La directrice, en validation du diplôme DEJEPS (diplôme d'État de l'Éducation Populaire et du Sport) Spécialité Animation Socio Éducative (Développement de Projet, Territoires et Réseaux) a été recrutée, afin de veiller au bon déroulement des activités.

Le choix des animations et des animateurs a été fait en adéquation

avec le Projet Educatif et Pédagogique (consultable en mairie).

De 13h45 à 14h45 la première partie des Nap, animation écologie relationnelle, a été mise en place en parallèle avec les APC.

De 14h45 à 16h45, les enfants du primaire ont pu choisir entre 4 animations (tennis, musique et chant, pêche et arts plastiques).

Pour ceux de maternelle, il était important de veiller au rythme de l'enfant : avec un réveil échelonné, ils rejoindront l'équipe pour des animations kamishibai, organisées par les ATSEM.

Pour le premier trimestre, 110 élèves ont, d'ores et déjà, été inscrits.

Il est prévu de faire, à la fin de chaque trimestre, un bilan et une évaluation des animations, ce qui a



été effectué lors du conseil d'école du 6 novembre 2014.

Le Projet Educatif Territorial a été approuvé par la DDCS et une convention a été signée entre la Mairie, la CAF, le DASEN et la DDCS.

Nous proposons aux parents d'inscrire ou réinscrire leurs enfants aux NAP pour le deuxième trimestre. Dans le cas d'une nouvelle inscription, un dossier à compléter, est à retirer à l'école ou en mairie. La date limite d'inscription est fixée au 15 décembre 2014.

Journées Européennes du Patrimoine

En ce dimanche 21 septembre 2014, première journée du patrimoine de notre village...



Suivons notre guide conférencière Chantal Béjuit et retrouvons-nous sur la place du Donjon où cinq voitures anciennes rutilantes nous font revenir plus d'un demi siècle en arrière avec la Ford décapotable des années 30 (S. Combin), une 202 Citroën de 1940 (J-P Venant), la mythique Traction de 1955 (J-P Venant), la prestigieuse Mercedes de 1965 (S. Combin) et la 2 CV de 1957 (L.Ramière).

Surprise, figurent aussi un tombeau fin XIX ème avec encore sa plaque précisant le nom de son ancien propriétaire Pascal et le lieu de fabrication St Julien, une jardinière fin XIXème, un «ventaire»



encore récemment utilisé, permettant grâce au déplacement d'air de séparer les graines des épis pour toutes sortes de céréales, un tonneau à 3 poignées et un fouloir. Merci à G.Suau, S.Combin,A. et P. Guigue, P.Thomas et J-P Venant de nous les avoir transportés et expo-

sés.

Notre artiste restaurateur et tailleur de pierres, Alain Laverdure, nous présente ses oeuvres entre autres, des lampes de chevet et des pots, sculptés dans la pierre d'Oppède ou de Beaulieu. Ces créations nous impressionnent par leur qualité, leur précision et la beauté de leurs formes.

En se retournant vers l'est, le Mont



Ventoux nous rappelle que nous avons une superbe vue panoramique sur la vallée du Rhône avec au premier plan à droite, le quartier des Mines d'exploitation de lignite (Mézerac) dont le siège social était à St Julien (fin du XIXème siècle). Au centre, la plaine viticole, anciennement céréalière et arboricole

(rappelons que, fin du XIXème, St Julien était la 2ème de France pour la production de la cerises). Vers la gauche, la cheminée de l'ancienne scierie Ramière, à gauche, la Cave Coopérative de 1928, les dernières méandres de l'Ardèche sortant de ses Gorges



connues mondialement et depuis Juin 2014 par la Grotte Chauvet classée Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Retournons-nous et admirons l'Eglise du XIIème imposante et son intérieur sobre, clair et mémoire très bien conservée de l'art gothique.

Continuons par la rue de l'église, puis la rue du Calvaire pour accéder au Calvaire par le sentier aux 13 stations, le chemin de croix, au pied des trois croix (Jésus-Christ entouré des 2 larrons) et des 2 statues de la Ste Vierge et de St Jean. A gauche, le Belvédère nous offre une vue panoramique sur le Nord de la vallée et la sortie des Gorges d'Ardèche.

A présent, redescendons au village par la rue Fontvieille et arrêtons-nous chez Marc Cavalier qui nous fait découvrir son moulin à huile arrêté depuis 1956, en parfait état. Du début du XIXème jusqu'en 1956, ce moulin, de Janvier à Mars, permettait de produire de l'huile d'olive. Il était actionné par une machine à vapeur qui commandait les meules en pierre pour écraser les olives. La pâte obtenue était glissée dans des scourtins ensuite empilés entre la maie et le sommier de la presse. Grâce à l'action d'un vérin hydraulique puissant, on obtenait par 1ère presse : l'huile de première pression et on continuait pour une 2ème pression. Le reste de l'année, le moulin ayant la vapeur servait pour l'étouffage des cocons de vers à soie.

Après cette magnifique découverte, direction les écoles avec notamment 2 bâtiments datant de 1887 (1 pour les filles et 1 pour les garçons) et fin de la visite au foyer socio-éducatif où nous attendent des dizaines de peintures d'une excellente qualité réalisées par des artistes peyrolais (R.Deloule, J. Roche, P. Deloly, M.Seux, A.Vignac et M.Duffès) avec des techniques et des thèmes très diversifiés: des portraits, des créations, des paysages ou d'excellentes reproductions.

J.Gerbon nous fait partager sa passion pour la création de soldats de plomb depuis celle de chaque moule jusqu'à la réalisation unique : magnifique ! Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui ont bien voulu se lancer

dans cette 1ère journée Européenne du Patrimoine en nous exposant leurs oeuvres, leurs biens ou leurs collections. Bravo à tous et rendez-vous en septembre 2015.



Mot du maire

Au sortir d'un été quelque peu mouvementé pour certains d'entre vous et au seuil de cette fin d'année, force est de constater que notre première impression était la bonne. Nous allons devoir nous employer dans beaucoup de domaines. Les efforts que nous avons consentis, au début de notre mandat, nous permettent de progresser sur quelques pistes que nous avons jugés prioritaires :

L'école et ses rythmes scolaires qui satisfont en grande partie enfants et parents.

Les travaux d'assainissement qui reprennent au quartier Beaumasses afin de relier cette partie du village à la station d'épuration.

La gestion de l'eau qui se voit dotée d'un règlement intérieur grâce auquel, espérons-le, nous éviterons les dérives tant fonctionnelles que financières.

La remise en état de chemins communaux. Certains étant prévus, d'autres devenant indispensables suite aux ruissellements causés par les fortes pluies de l'été.

La mise en place de quelques manifestations susceptibles d'intéresser les Peyrolaises et les Peyrolais. Il semblerait, d'ailleurs, qu'ils ne sont, dans l'ensemble, pas insensibles sur ce sujet.

D'autres points, que je vais pas énumérer ici, car ce n'est pas le but, mais qui me laissent penser que nous avançons pas à pas

Bien sûr le plus important reste devant nous. Alors, continuons à travailler et soyons à l'écoute des Peyrolaises et des Peyrolais pour qu'ensemble nous puissions réaliser les objectifs que nous nous étions fixés. Le tout, sans brusquer les étapes et en s'appuyant sur un budget maîtrisé.

Soyez rassurés, Il me reste un peu de temps pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, entourés des personnes qui vous sont chères.



6	7	1	9	2	8	3	4	5
3	8	4	6	5	7	9	2	1
7	9	8	1	4	3	6	2	5
8	7	4	2	6	5	9	3	1
6	1	9	4	3	8	2	5	7
2	3	5	9	1	7	8	4	6
3	5	2	6	9	4	7	1	8
9	8	1	3	7	2	5	6	4
4	6	7	5	8	1	3	9	2

Sudoku

4		7	5					2
					2		6	
3			6			7		
	3						4	6
		9				2		
8	7						3	
		8			3			5
	2		7					
5					6	1		9

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											

Horizontal

- 1 - N'ont fait qu'un tour au mois de mars
- 2 - Usa - Abréviation peu utilisée à St Julien
- 3 - Conjonction - Courtiser familièrement
- 4 - Interjection de BD - Quartier de Saint Julien
- 5 - Dans les Pyrénées - Chinoise - Piquante
- 6 - Prénom féminin - Au cœur d'Orly - Lentille
- 7 - Dans la plaine Peyrolaise
- 8 - Regard souvent précis - Japonais
- 9 - Grosse fatigue - Pénibles

Vertical

- 1 - Peu appréciés des honnêtes Peyrolais
- 2 - Celui de la grand rue est public
- 3 - Négation étrangère - Pas fringant du tout
- 4 - Pareillement - Saint Julien en fait partie
- 5 - Caisse utile - Jeu
- 6 - Fleuve côtier - Rassasié
- 7 - Bien de chez nous
- 8 - Posséder - étendue anglaise
- 9 - Palpés
- 10 - Réduisirent
- 11 - Ville Allemande - problème

Solution :
Horizontal : 1. MUNICIPALES - 2. ERODA - EV - 3. NI - FAYOTER - 4. SNIF - ARIAGE - 5. OO - RI - ORTIE - 6. NINA - RL - ERS - 7. GRANGEASSE - 8. SCOPIE - NO - 9. SUEE - USANTS
Vertical : 1. MENSONGES - 2. URINOIR - 3. NO - NASE - 4. ID - FRANCE - 5. CAF - GO - 6. AA - REPU - 7. PEYROLAIS - 8. AVOIR - SEA - 9. TATES - 10. ELEGIRENT - 11. REES - OS